

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°46 du 4 novembre 2011

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant de l'état-major de l'armée de terre.

Du 2 septembre 2011

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant de l'état-major de l'armée de terre.

Du 2 septembre 2011

NOR D E F F 1 1 2 4 2 0 6 A

Texte modifié :

Arrêté du 12 janvier 2010 (JO n° 19 du 23 janvier 2010, texte n° 37 ; signalé au BOC 7/2010 ; BOEM 410.6.1, 510.4.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 212 du 13 septembre 2011, texte n° 1 ; signalé au BOC 46/2011.

Par arrêté du ministre de la défense et des anciens combattants en date du 2 septembre 2011, l'arrêté du 12 janvier 2010 modifié portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant de l'état-major de l'armée de terre est modifié comme suit :

- I. Au tableau de l'article 1^{er}., la régie de recettes et d'avances instituée auprès de l'état-major de l'armée de terre, à Paris, est supprimée.
- II. La suppression de la régie mentionnée au présent arrêté met fin aux fonctions du régisseur concerné.